



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:29
Nombre de conseillers présents à 21 h 16 : 31
Nombre de conseillers votants à 21 h 16.....:31



Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jean-Yves COUTEAU, Premier Adjoint, décédé le 9 février 2016.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Nathalie RICHARD en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2015.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BRIAND, Maire
Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

❖ **Décès de Monsieur Jean-Yves COUTEAU, Premier Adjoint – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, en application de l'article L. 270 du Code Electoral**

Le trentième membre de la liste « Philippe BRIAND et Jean-Yves COUTEAU – Saint-Cyr notre cœur, notre force » conduite par Messieurs BRIAND et Jean-Yves COUTEAU aux élections municipales de mars 2014, et venant immédiatement après le dernier élu de cette liste est Madame Christine BARBIER.

En conséquence, Madame Christine BARBIER est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Elle remplacera Monsieur COUTEAU dans les commissions suivantes :

- commission Finances – Ressources Humaines – Sécurité Publique – Affaires Générales et Intercommunalité
- commission Animation – Vie Sociale et Associative – Culture – Communication
- commission Urbanisme – Aménagement Urbain – Embellissement de la Ville – Environnement – Moyens Techniques – Commerce.

❖ **Election d'un Conseiller Municipal au poste de neuvième adjoint**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 25 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)

- Maintient le nombre d'adjoints à 9 conformément aux délibérations des 30 mars et 30 juin 2014,
- Approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 9^{ème} rang du tableau, et promeut les autres adjoints au rang supérieur dans l'ordre du tableau,



- 2) Après un appel à candidatures, il est constaté qu'une seule candidature aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée : Monsieur Christian VRAIN.

Après un premier tour de scrutin à bulletins secrets,

La candidature de Monsieur Christian VRAIN ayant obtenu la majorité absolue,

A été proclamé élu en qualité d'adjoint au Maire et immédiatement installé dans ses fonctions :

- Monsieur **Christian VRAIN**, Neuvième Adjoint

Le nouveau rang des adjoints dans l'ordre du tableau s'établit comme suit :

- Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier Adjoint
- Madame Valérie JABOT, Deuxième Adjoint
- Monsieur Michel GILLOT, Troisième Adjoint
- Monsieur Gilbert HELENE, Quatrième Adjoint
- Madame Françoise BAILLERAU, Cinquième Adjoint
- Madame Véronique GUIRAUD, Sixième Adjoint,
- Madame Francine LEMARIE, Septième Adjoint,
- Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Huitième Adjoint,
- Monsieur Christian VRAIN, Neuvième Adjoint.

❖ Désignation de délégués du Conseil Municipal pour siéger :

A – au Conseil d'Administration de l'école Saint-Joseph

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un vote à main levée,
- 2) Décide de procéder à l'élection d'un délégué du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'école Saint-Joseph, lequel a été proclamé élu et désigné comme suit en qualité de délégué du Conseil Municipal pour siéger à ce Conseil d'Administration :

➤ Madame Françoise BAILLERAU

B – à la Commission Permanente de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire en tant que délégué suppléant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un vote à main levée,



- 2) Décide de procéder à l'élection d'un délégué suppléant du Conseil Municipal pour siéger à la Commission Permanente de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, lequel a été proclamé élu et désigné en qualité de délégué suppléant du Conseil Municipal pour siéger à cette commission :

➤ **Monsieur Fabrice BOIGARD**

C – au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales en tant que délégué titulaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un vote à main levée,
- 2) Décide de procéder à l'élection d'un délégué titulaire du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales, lequel a été proclamé élu et désigné comme suit en qualité de délégué titulaire du Conseil Municipal pour siéger à ce Conseil d'Administration :

➤ **Monsieur Christian VRAIN**

❖ **Indemnité de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués (articles L 2123-24 – L 2123-24-1 du Code des Collectivités Territoriales) – Attribution au Maire, aux neuf adjoints et au Conseiller Municipal Délégué**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde au Maire, une indemnité de fonction fixée à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.
Appliquer la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 74,75% de l'indice brut 1015.
Il est précisé qu'en application de la loi sur les cumuls des mandats, cette indemnité est susceptible de faire l'objet d'un écrêtement,
- 2) Accorde aux neuf Adjoints délégués, une indemnité de fonction unitaire fixée à 23,91% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015.
Applique la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 27,50% de l'indice brut 1015,
- 3) Accorde au Conseiller Municipal bénéficiant d'une délégation, une indemnité de fonction fixée à 26,31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1015,
- 4) Précise que ces indemnités seront automatiquement réajustées lors des revalorisations du point indiciaire de la fonction publique territoriale,



- 5) Décide que ces dispositions prendront effet au 1^{er} mars 2016,
 - 6) Précise qu'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées est joint à la présente délibération (voir en annexe).
- ❖ **Affaires Générales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification de la délibération du 16 avril 2014 (n° 2014-04-101)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Dit qu'en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'absence et d'empêchement du Maire, les décisions à prendre dans les matières déléguées sont subdéléguées à Monsieur Gilbert HÉLÈNE, Quatrième Adjoint,
 - 2) Précise que la délibération du 16 avril 2014 (n° 2014-04-101) est modifiée pour tenir compte de ces nouvelles modalités et que les autres clauses restent inchangées.
- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10).

Dans le cadre de cette délégation, **huit décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2016.

DECISION N° 1 DU 21 JANVIER 2016 Exécutoire le 26 janvier 2016

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2016

Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)

Participation des familles (voir annexes)



DECISION N° 2 DU 1^{er} FEVRIER 2016
Exécutoire le 1^{er} février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 86 boulevard Charles de Gaulle à Mme JEAN Marie-Ange pour un loyer mensuel de 550,00 € avec effet au 1^{er} mars 2016 jusqu'au 28 février 2018.

DECISION N° 3 DU 1^{er} FEVRIER 2016
Exécutoire le 5 février 2016

VIE CULTURELLE

Spectacles organisés par la commune

Catégorie tarifaire « Abonné » - Fixation du tarif

Les tarifs applicables aux adhérents de l'Intercos 37 seront ceux du tarif abonnement pour 5 spectacles en référence aux tarifs de la décision municipale du 21 septembre 2015 à savoir :

	TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Tarif Plein	26 €	18 €	13 €	10 €
Tarif réduit 1	22 €	16 €	11 €	8 €
Tarif abonnement	18 €	14 €	9 €	7 €
Tarif Passeport Culturel étudiant	13 €	9 €	7 €	5 €
Tarif réduit 2 (- 12 ans)	10 €	7 €	5 €	3 €

La classification des Tarifs A,B,C et D est liée au prix de cession du spectacle

Tarif réduit 1 : jeunes de 13 à 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et de l'ASPA, aux groupes d'au moins 10 personnes, aux adhérents des comités d'entreprises, aux titulaires de la carte famille nombreuse.

Tarif abonnement : personne ayant choisi un minimum de 5 spectacles, adhérents de l'Intercos 37,

Tarif PCE (Passeport Culturel Etudiant) : partenariat avec l'université François Rabelais

Tarif réduit 2 : enfants jusqu'à 12 ans

DECISION N° 4 DU 1^{er} FEVRIER 2016
Exécutoire le 5 février 2016

VIE CULTURELLE

Mise à disposition du pavillon de la création

Création d'une nouvelle catégorie tarifaire « Caution » - Fixation du tarif à 120,00 €

Cette caution ne sera pas restituée si l'annulation a lieu moins de 3 mois avant la date d'exposition prévue.



DECISION N° 5 DU 11 FEVRIER 2016
Exécutoire le 12 février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
PATRIMOINE

Vente du véhicule FORD COURIER en l'état à la société Passenaud, domiciliée 31 rue Baptiste Marcet, 37100 TOURS pour la somme de 32,70 €.

DECISION N° 6 DU 12 FEVRIER 2016
Exécutoire le 19 février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Assurances

Contrat « Dommages aux biens » - Avenant n° 2

Le montant de l'avoir à verser à la commune au titre de cet avenant s'élève à la somme de 120,53 €.

DECISION N° 7 DU 12 FEVRIER 2016
Exécutoire le 19 février 2016

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles jeune public

Fixation des tarifs applicables à compter du 1er février 2016 :

. Spectacles Jeune Public

Plein tarif (accompagnant)..... 5,00 €

Moins de 12 ans 3,00 €

Séances scolaires..... 2,00 €

DECISION N° 8 DU 16 FEVRIER 2016
Exécutoire le 19 février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Gestion du patrimoine bâti

Aire d'accueil des gens du voyage

Fixation des tarifs

Les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage sont les suivants :

Dépôt de garantie	75,00 €*
Avances sur emplacements et fluides	30,00 €* ¹
Emplacement	2,20 € TTC par jour



Electricité	0,20 € TTC le kw/h
Eau	1,60 € TTC le m ³

* qui sera encaissée ou restituée en fin de séjour, une partie de la caution pouvant être retenue en fonction de l'état des lieux.

*1 correspondant à une estimation de consommation et au droit d'emplacement pour une durée de 6 jours.

❖ Déplacements de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint

A - Réunion du Club des Villes et Territoires Cyclables le 9 février 2016 à Paris

B – Assemblée générale de l'association interconnexion Sud TGV le 25 février 2016 à Paris – Mandat spécial - Régularisation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge à titre de régularisation Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour ses deux déplacements des mardi 9 février et jeudi 25 février 2016,
- 2) Précise que ces déplacements ont donné lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements ont fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ Budget Principal et annexes - Exercice 2016 – Grandes orientations budgétaires à retenir pour l'élaboration du budget

Budget Principal :

Monsieur HÉLÈNE explique que le budget doit être en équilibre et que l'exercice est devenu difficile pour les communes alors que l'Etat se désengage fortement depuis trois ans. Les leviers, pour faire face à cette situation, sont relativement restreints.

Il précise que pour Saint-Cyr, la baisse de la DGF est considérable. Pour 2016 cela représente 1 million de recettes en moins par rapport à 2013 avec comme conséquence immédiate la baisse de la capacité d'autofinancement. Il s'agit donc de prendre un certain nombre de mesures pour faire face.

Il explique que le budget a été bâti à partir des recommandations suivantes : poursuite de la diminution des charges à caractère général, progression limitée des dépenses de personnel avec le non remplacement des départs à la retraite, hausse raisonnable des tarifs municipaux entre 2 et 3 %, pas de hausse des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, (ces taux n'ont pas changé depuis 2009), recherche d'économies par le biais de la mutualisation, plafonnement des investissements aux alentours de 5,6 millions d'euros, et enfin poursuite du désendettement à un rythme compatible avec les possibilités. Les services ont une nouvelle fois serré au plus près leurs prévisions de dépenses Pour l'année 2016, une baisse de 0,95 % est



espérée. Il souligne que des efforts identiques ont été faits les années précédentes. Les frais de personnel évolueraient en dessous de 1,52 %. Les contingents resteraient stables et les frais financiers devraient continuer à baisser d'environ 7,5 %.

Pour les recettes, il informe que les services fiscaux viennent de notifier les produits des taxes. C'est 9 703 000 €, c'est-à-dire à peu près le même niveau que l'année dernière, + 0,3 %. Le fonctionnement s'équilibrera mais en dégageant une épargne de plus en plus réduite.

En investissement les programmes en cours seraient poursuivis pour les montants suivants :

Urbanisme et cadre de vie : 2 322 000 €
Infrastructures : 1 255 000 €
Éclairage public : 140 000 €
Équipements sportifs et de loisirs : 215 400 €
Équipements culturels : 10 000 €
Bâtiments communaux : 962 800 €
Sécurité publique : 219 000 €
Moyens techniques des services : 500 000 €

A un total de 5 624 000 € sont inclus des dépenses imprévues à hauteur de 2,8 % pour 156 585 €.

Le financement des investissements sera assuré par le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 760 000 €, la taxe d'aménagement de 200 000 €, des subventions et participations de 716 785 €, l'autofinancement 2015 pour 1 081 000 €, des ventes de terrains pour 1 223 000 € et un recours à l'emprunt qui sera limité à 2 000 000 €.

Budgets annexes :

Pour les budgets annexes, il explique que contrairement au budget principal qui est établi pour un an, les budgets annexes concernent des opérations longues, de ce fait ils sont glissants et réactualisés chaque année.

La ZAC Bois Ribert est la plus avancée : les travaux d'infrastructures sont en voie d'achèvement, la commercialisation des terrains est commencée avec un achat ferme et une option enregistrés à ce jour. L'extension de la clinique rend ces terrains très attractifs.

ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie « Central Parc » : c'est le projet qui va marquer le nord-est de la commune. Les acquisitions foncières sont très avancées. Les travaux d'infrastructures sont commencés dans la partie sud. Des concours architecte sont lancés. La tranche 1 devrait sortir de terre à la mi 2017.

ZAC Charles de Gaulle : Monsieur HÉLÈNE explique que ce projet aurait pu se concrétiser plus vite compte tenu de son emplacement privilégié. Un blocage dans l'acquisition de quelques terrains freine la réalisation. Toutefois, dans la partie ouest dévolue aux logements, la vente des parcelles va pouvoir démarrer cette année.

ZAC La Roujolle : il s'agit ici de contribuer au fil des mutations des réserves foncières nécessaires pour un développement futur.

ZAC de la Croix de Pierre : même objectif avec au fil du temps la réalisation d'acquisitions d'opportunité.

Il précise que le portage de ces opérations est assuré au moyen d'emprunts qui seront remboursés au fur et à mesure des reventes de fonciers.



En vertu de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Monsieur FIEVEZ, au nom du groupe socialiste, s'est exprimé ainsi que Monsieur le Député-Maire sur cette présentation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les orientations budgétaires pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016.

❖ **Fonds de concours annuels versés par la communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Année 2016**

A – Programme d'animations culturelles à rayonnement intercommunal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tour(s) Plus, une aide financière pour le Chapiteau du livre, la journée de la Marionnette et Nature Ô Cœur.

Ces trois grandes manifestations à rayonnement d'agglomération auront lieu :

- Les 27,28 et 29 mai 2016 : la 8^e édition du « Chapiteau du livre », organisée par l'association « les amis du Chapiteau du livre » avec le soutien logistique et technique de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire, dans le Parc de la Perraudière :
- Le 26 juin 2016 : la 15^e édition de « La journée des marionnettes » au parc de la TOUR, organisée par la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.
- Le 2 octobre 2016 : la 7^e édition de Nature Ô Cœur dans le Parc de la Perraudière, organisée par la commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Le budget de ces trois manifestations s'élève à 115 000 €.

B – Piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2016, l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine municipale (30 000 €),
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Programme de voirie 2016 – Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2014-2016**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) d'un montant de 83 564,00 € destinée à l'aménagement et à l'entretien de la voirie dans différentes rues de la ville,
- 2) Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces travaux.

❖ **Liste des marchés publics conclus en 2015 – nom des attributaires (article 133 du Code des Marchés Publics)**

Monsieur HÉLÈNE signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2015 selon l'article 133 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006) et de l'arrêté du 29 décembre 2007. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 15 janvier et le 22 février 2016**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 1^{er} mars 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 1^{er} mars 2016.

❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance du mois de décembre 2015 et bilan de l'année 2015**

Monsieur BOIGARD présente la carte de la police nationale des secteurs de la ville concernés par les statistiques de la délinquance. Il fait remarquer que l'appellation des quartiers par la police nationale ne correspond pas forcément à la géographie réelle des quartiers.

Il souligne que le mois de décembre 2015 a connu une progression des cambriolages (6 faits pour les habitations et 4 pour les commerces).

En ce qui concerne le bilan de l'année 2015 il explique que la ville est toujours concernée par les atteintes aux biens (351 faits durant l'année). Par ailleurs les cambriolages de commerce ont progressé dans le secteur Moisanerie notamment. De plus les cambriolages d'habitations ont également augmenté de 20 %. Il souligne qu'entre 2011 et 2015 on enregistre une diminution de



45 % des vols avec effraction dans les domiciles. Les vols accessoires et automobiles ont augmenté de 55 % en 2015 mais ont diminué de 26 % en 5 ans.

Il note par ailleurs une régression des infractions dans les domaines suivants en 5 ans : vols de véhicules (- 45 %), dégradations de biens privés (- 47 %). Les délits de voie publique, quant à eux, croissent de 7 % en 2015.

Il souligne 46 faits d'atteinte volontaire à l'intégrité physique en 2015 et précise que malgré tout on enregistre une diminution de 19 % de ces faits en 5 ans.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du comité syndical du jeudi 25 février 2016**

Monsieur VRAIN signale une hausse des recettes due à une hausse de la production pour 2 785 821 m³, c'est-à-dire une hausse de 10 % qui amène une recette de 47 000 €. Il précise qu'on enregistre une hausse du nombre d'abonnés (+ 16 000 €), une hausse des branchements neufs (+ 10 000 €) et une baisse des dépenses de - 11 000 € soit un résultat de 84 000 € auquel il faut ajouter des produits exceptionnels pour 31 000 €, une reprise de provisions de 41 000 €, soit un total, pour les recettes, de **156 000 €**.

Il signale qu'une majoration du prix du m³ de 2 centimes a été votée. Il passera donc de 0,98 € à 1 € sans toucher à l'abonnement de 11,50 €. Le gain pour le syndicat s'élèvera à 40 000 € afin d'harmoniser les écarts avec Tours et se mettre au même prix que la commune de La Membrolle. Il précise que la hausse, pour les abonnés, sera de 0,13 % et n'interviendra, pour Saint-Cyr, qu'en février 2017.

Par ailleurs, il informe que les orientations budgétaires ont été étudiées : la dette est de 1 088 557 € avec 3 emprunts pour les bureaux et 1 pour le Tram. Les effectifs sont stables (29 en 2016) alors qu'il y avait 26 agents il y a 25 ans. Les dépenses de personnel sont en baisse ce qui, ajouté à la maîtrise des dépenses, contribue à la baisse des dépenses de fonctionnement de - 0,41 %. En ce qui concerne le budget d'investissement il signale que l'excédent propre est en hausse et s'élève à 431 825 € et sera affecté en investissement en octobre. Les recettes d'investissement s'élèvent à 595 000 €. Les dépenses concernent le remboursement du capital pour 107 870 €, les acquisitions de véhicules et matériels, le programme de réseaux pour 2016, les travaux en cours avec la démolition de Portillon et les futurs travaux de chloration à Portillon et à la Ménardière.

Il souligne que le programme de travaux sur Saint-Cyr concerne la rue Fleurie et la rue du Louvre en deux parties.

Enfin il précise que les impayés s'élèvent à 22 945 € et représentent 230 factures sur 9 ans concernant 70 abonnés.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du comité syndical du mardi 16 février 2016**

Madame HINET signale que figurait, à l'ordre du jour, une présentation des orientations budgétaires 2016. Le compte administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants : un excédent de fonctionnement cumulé, à fin 2015, de 94 328 €, un excédent d'investissement cumulé à fin 2015 de 133 827 € et les restes à réaliser 2015 étant déficitaires de 62 044 €, il reste un excédent fin 2015 de 71 783 €. Compte tenu de ces résultats, il a été proposé une diminution des contributions 2016 des communes à hauteur de 49 000 € contre 96 500 €. Pour la commune de Saint-Cyr, la contribution passerait de 17 300 € à 8 785 €. Elle précise que c'est une baisse ponctuelle pour 2016.

Par ailleurs, elle signale que dans le cadre du projet « Idées en campagne » le partenariat avec Familles rurales 37 prévoit l'organisation d'un chantier participatif pour les élèves de la maison familiale de Neuvy-le-Roy et du lycée agricole de Tours-Fondettes. Le projet consisterait à réaliser un aménagement de confortement de berges sur les parcelles riveraines de la Choisille de la commune de Beaumont la Ronce.



Enfin, elle explique que le rapport d'activités 2015 du SICA peut être consulté en s'adressant directement auprès du SICA ou des services de la mairie.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 1^{er} février 2016**

Madame LEMARIÉ signale que l'ASPTT Tours a informé la communauté d'agglomération de son souhait de vendre le site de Beaugard situé sur la commune de Rochecorbon. L'acquisition du parc de sports de Beaugard a été reconnue d'intérêt communautaire. Le montant de l'acquisition s'élève à 543 000 €.

Elle informe par ailleurs qu'une délibération a été adoptée concernant le boulevard périphérique. Le but est de rendre plus fluide le trafic en heure de pointe sur la partie nord du boulevard Charles de Gaulle, entre le boulevard André-Georges Voisin et le carrefour Croix de Pierre. Cette opération a été déclarée d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne le développement durable, il a été proposé de faire évoluer les critères d'éligibilité du fonds de concours plan climat adopté par le bureau communautaire. Ainsi Tour(s) Plus financera les projets concourant à la progression des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, participera aux frais d'études, à la hauteur de 50 % du coût total plafonné à 5 000 €, accordera une aide pour l'achat de véhicules propres et encouragera les actions en matière de sécurisation et d'amélioration de la pratique du vélo.

Dans le cadre de la compétence relative à l'enseignement supérieur, elle informe que la communauté d'agglomération souhaite apporter son soutien au programme d'action de l'école supérieure des beaux arts, enseignement dispensé sur le site Mame.

Enfin, elle signale une convention avec l'office du tourisme Val de Loire et précise que le montant de la participation de la communauté d'agglomération s'élève à 1 687 500 €. Elle précise que cette participation prend en compte l'installation et le fonctionnement du bureau des congrès qui nécessite un recrutement et des actions dédiées.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des lundi 15 et 22 février 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la gestion des salles municipales
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée aux Relations Internationales

❖ **Séjour d'une délégation municipale à Koussanar (Sénégal) du 21 au 29 janvier 2016 – Compte-rendu**

Mme LEMARIÉ présente le document établi par Madame DAVENIER sur le partenariat de Saint-Cyr avec Koussanar depuis 1989. Elle explique que lors du déplacement du mois de janvier, la délégation a pu constater le travail effectué depuis 26 ans. Elle souligne que l'éducation des enfants est devenue une priorité : de 350 élèves au départ, il y a maintenant 3 300 élèves qui suivent une scolarité, primaire, collège et maintenant lycée. Elle signale l'aide importante apportée par la collecte de plus d'une tonne de fournitures scolaires à Auchan, une fois par an. Elle explique que la semaine sur place a été riche en inauguration et visite et signale l'inauguration d'une école « Philippe BRIAND ». Enfin elle signale une signature de renouvellement de la charte de jumelage entre la ville et Koussanar, commune de 27 000 habitants.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 29 février 2016**

Madame JABOT signale que lors de ce conseil d'administration a été accueillie Madame CHAMPEIX Clotilde, nouvelle représentante de l'UDAF au conseil d'administration, en remplacement de Madame DE CHARRY. Par ailleurs figuraient à l'ordre du jour le renouvellement de la convention de partenariat avec la banque alimentaire de Touraine, la quinzaine de la parentalité qui aura lieu du 4 au 21 mars avec une subvention de la CAF et dont le thème sera « Grandir avec son enfant, fais pas ci fais pas ça », un projet de convention avec Madame PETER pour un atelier cuisine le 16 mars et un projet de convention avec l'association « SOS Relations enfant et odyssée création » pour la poursuite des ateliers parentalité. Elle informe que deux séances sont prévues le 7 et 17 mars avec une conférence interactive le 4 mars sur le thème « Comment être partenaire dans l'éducation de son enfant ? ».

Par ailleurs, elle précise que le repas de printemps des séniors aura lieu le 2 avril prochain. Elle signale quelques secours exceptionnels, la remise en place de l'atelier de chant choral pour les séniors en partenariat avec l'école de musique, des ateliers diététiques pour les séniors dans le cadre des ateliers du bien vieillir avec la participation de la CARSAT, la signature de Ville Amie des Enfants dans le cadre de la charte avec l'UNICEF. Elle signale que l'entrée des premiers locataires du projet « Konan » a eu lieu le 25 février 2016. Enfin, Ciné Off a eu lieu le 21 janvier avec « l'Hermine » et le 25 février avec « Monsieur Chocolat » qui a fait 401 entrées. La prochaine séance aura lieu le 10 mars avec le film « Encore heureux ». Par ailleurs la prochaine séance de l'université du temps libre portera sur « la prévention du cancer par l'alimentation : difficultés et espoirs ».

Enfin elle signale la visite, avec Monsieur BOIGARD, de l'aire d'accueil des gens du voyage.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 16 février 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLEREAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances
Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ Sorties scolaires de l'année 2015-2016

A - Sorties scolaires de 2^{ème} catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

1) Retient les projets présentés dans le tableau ci-dessous pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie,



Sorties scolaires de 2 ^{ème} catégorie						
Année scolaire 2015/2016						
(Pour mémoire : Sorties occasionnelles sans nuitée. Participation municipale à hauteur 1/3 du montant)						
Ecoles	Classes concernées	Nombre d'enfants	Thème	Lieu du projet	Coût	Subvention
CHARLES PERRAULT	M.LEGUILLE	28	la ferme	Beaumont Village	650,00 €	216,67 €
	MMES MAIRE ET GABORIT	55	Château de Candé	Château de Candé	900,00 €	300,00 €
	MMES LAPLEAU LAFAYE	54	création d'un album	atelier d'écriture	1 300,00 €	433,33 €
	total enfants	137	total		2 850,00 €	950,00 €
ENGERAND	MME CRAMETTE	26	animaux et mode de vie	haute touche	515,00 €	171,67 €
	MME RODAIS	25	animaux et mode de vie	haute touche	512,55 €	170,85 €
	MMES NEGREL ET PETIARD	53	château et ateliers	azay le rideau	700,00 €	233,33 €
	MME PETIARD	26	rencontre avec les personnes âgées	centre agevie	250,00 €	83,33 €
	MMES BENOIT ET LA MIRAUT	53	la Préhistoire	Jardin de la Préhistoire à Chartres	1 277,00 €	425,67 €
	MMES GOMES ET ETCHEGUY	51	histoire période médiévale	Montbazou	1 030,00 €	343,33 €
	MME DETAT et GOMES	48	histoire maison du souvenir	Maillé	596,20 €	198,73 €
total enfants	282	total		4 880,75 €	1 626,92 €	
JEAN MOULIN	toutes les classes	74		zoo de Beauval	814,00 €	271,33 €
	total enfants	74	total		814,00 €	271,33 €
HONORE DE BALZAC et ANATOLE FRANCE	NEANT					0,00 €
PERIGOURD ELEMENTAIRE	CP - CP/CE1 - CM2 - CLIS	116	La route de la soie	Bourré, Amboise et Tours	3 144,00 €	1 048,00 €
	total enfants	116	total		3 144,00 €	1 048,00 €
PERIGOURD Maternelle	MMES JUILLET et BIDAULT	56	ATELIERS	CHÂTEAU DU RIVAUX	1 282,00 €	427,33 €
	MME COSSON	32	JARDINS DE CHAUMONT	CHAUMONT SUR LOIRE	1 010,00 €	336,67 €
	total enfants	88	total		1 282,00 €	764,00 €
REPUBLIQUE	CE1-CE2 / CE2-CM1	50	le jardin, le jardinage dans l'histoire des arts	visite des jardins de Chaumont	850,00 €	283,33 €
	CP	28	les animaux de la ferme	ferme de la Ruerie à Reugny	602,00 €	200,67 €
	total enfants	78	total		1 452,00 €	484,00 €
total général		775	total général		14 422,75 €	4 807,58 €

2) Versera sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-dessus.

B - Sorties scolaires de 3^{ème} catégorie - Convention avec les prestataires et prise en charge des frais de transport et pédagogiques pour les projets des écoles Anatole France et Engerand - Définition des quotients et participations familiales pour les projets des écoles République, Anatole France et Engerand

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Retient les projets présentés par les Écoles Anatole France et Engerand :
- Classe de Monsieur SCHMIDT – 24 élèves - classes de CE1/CE2 – séjour à La TRANCHE-sur-MER du 16 au 21 mai 2016,
 - Classe de Madame LAMIRAULT – 26 élèves - classe de CE2B - Séjour au BLANC (36) du 23 au 28 mai 2016,
 - Classes de Mesdames NEGREL et PETIARD - 54 élèves - classe de CE1A/CE1B - Séjour à La BOURBOULE (63) du 6 au 11 juin 2016,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces projets avec :
- L'association PEP 37.
 - La Base de Plein Air du Blanc située au BLANC (36).
 - Le centre d'accueil « Les Mésanges » à La BOURBOULE (63).
- 3) Retient les barèmes proposés et fixe les participations familiales comme ci-dessous :

Ecole REPUBLIQUE :

Classe de Monsieur CHALON – 25 élèves - classe de CM1/CM2 - Séjour à URDOS (64) du 6 au 12 mars 2016.

Pour un coût total de séjour par élève de 377,96 €.

Quotient	Part. Famil.
< 150	76,00 €
151-400	107,00 €
401-522	140,00 €
523-650	171,00 €
651-800	204,00 €
801-1 100	237,00 €
1 101-1 349	270,00 €
> à 1 350	302,00 €

Ecole Anatole France:

Classe de Monsieur SCHMIDT – 24 élèves - classes de CE1/CE2 – séjour à La TRANCHE-sur-MER du 16 au 21 mai 2016. Pour un coût total de séjour par élève de 411,00 €.

Quotient	Part. Famil.
< 300	82,00 €
301-630	115,00 €
631-700	150,00 €
701-850	186,00 €
851-1 000	223,00 €
1 001-1 200	261,00 €
1 201-2 000	298,00 €
> à 2 001	329,00 €



ECOLE ENGERAND :

Classe de Madame LAMIRAULT – 26 élèves - classe de CE2B - Séjour au BLANC (36) du 23 au 28 mai 2016.

Pour un coût total de séjour par élève de 270,88 €.

Quotient	Part. Famil.
< 150	54,00 €
151-270	74,00 €
271-400	96,00 €
401-556	119,00 €
557-810	143,00 €
811-880	167,00 €
881-1 600	192,00 €
> à 1601	217,00 €

Classes de Mesdames NEGREL et PETIARD - 54 élèves - classe de CE1A/CE1B - Séjour à La BOURBOULE (63) du 6 au 11 juin 2016.

Pour un coût total de séjour par élève de 277,41 €.

Quotient	Part. Famil.
< 150	55,00 €
151-330	76,00 €
331-450	100,00 €
451-600	125,00 €
601-850	150,00 €
851-1 100	174,00 €
1 101-1 500	199,00 €
> à 1 501	221,00 €

4) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à ce séjour, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.

❖ Proposition de l'Inspection Académique de regroupement des écoles maternelle Jean Moulin et élémentaire République – Dénomination

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve la nouvelle dénomination proposée à savoir : « école Jean Moulin-République »,



- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Vie Éducative à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

❖ **Temps d'Activités Périscolaires – Convention avec l'association « Lire et faire lire »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Association St-Cyr Touraine Handball – Demande d'avance sur la subvention 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association Saint-Cyr Touraine Handball,
- 2) Fixe le montant de cette avance à 15.000,00 €.

❖ **Petite Enfance - Association CISPEO Petite Enfance – Convention pour le dispositif Bout'Chou Service au titre de l'année 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 17 février 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie- « Central Parc »

A – Quartier Central Parc (ilôts C1' -C1-C2- D) – Aliénation sous conditions du foncier de deux emprises de 2 415 m² environ, d'une emprise de 2 076 m² environ et d'une emprise de 1 171 m² environ : parcelles AO n° 62, 65, 69, 239, 240, 433, 434, toutes pour partie – Lancement de la procédure de concours promoteur-architecte pour l'aménagement du foncier – Adoption du cahier des charges – Création, composition et désignation des membres de la commission spéciale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges qui sera transmis ultérieurement, les deux emprises de 2 415 m² environ, l'emprise de 2 076 m² environ et l'emprise de 1 171 m² environ, constituée des parcelles AO n° 62, 65, 69, 239, 240, 433, 434, toutes pour partie,
- 2) Motive cette décision dans les termes suivants : en raison de l'emprise et du programme retenu, la commune ne souhaite pas aménager elle-même le secteur concerné et se substituer à un opérateur ; il est donc envisagé de procéder à l'aliénation de cette emprise, en subordonnant cette cession à la réalisation de logements collectifs dont 25 % au minimum de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU,
- 3) Approuve le cahier des charges de ce concours,
- 4) Désigne Monsieur le Député-Maire en tant que Président de la commission spéciale qui se réunira en vue d'entendre les candidats et de formuler des observations sur leurs projets,
- 5) Désigne les neuf autres membres titulaires et les neuf membres suppléants de ladite commission, à savoir :

Délégués titulaires

M. Michel GILLOT
M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Jacques MARTINEAU
M. François MILLIAT
M. Christian QUEGUINEUR
M. Alain FIEVEZ
Mme Véronique GUIRAUD
Mme Joëlle RIETH
Mme Véronique RENODON

Délégués suppléants :

Mme Francine LEMARIÉ
M. Christian VRAIN
M. Olivier CORADAZZO
Mme Colette PRANAL
M. Bernard RICHER
Mme Marie-Hélène PUIFFE
Mme Claude ROBERT
Mme Valérie JABOT
Mme Christine BARBIER



- 6) Fixe le prix de cette cession selon les modalités suivantes : foncier cessible de 8 077 m² environ avec un prix qui ne pourra être inférieur à 260 € HT/m² SP (surface plancher) pour l'accession et un prix obligatoire et non modifiable de 118 € HT/m² SP (surface plancher) pour la partie sociale ; après avoir consulté le service France Domaine,
- 7) Charge Monsieur le Maire de faire procéder par ses services à la publicité et à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de cession de ladite emprise.

B – Quartier Central Parc (ilots C3-C4) – Aliénation sous conditions du foncier d'une emprise de 1 332 m² environ et d'une emprise de 1 148 m² environ : parcelle AO n° 434 pour partie – Lancement de la procédure de concours promoteur-architecte pour l'aménagement du foncier – Adoption du cahier des charges – Création, composition et désignation des membres de la commission spéciale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges qui sera transmis ultérieurement, l'emprise communale de 2480m² environ constituée de la parcelle cadastrée AO n° 434 pour partie (1 332m² et 1 148m²),
- 2) Motive cette décision dans les termes suivants : en raison de l'emprise et du programme retenu, la commune ne souhaite pas aménager elle-même le secteur concerné et se substituer à un opérateur ; il est donc envisagé de procéder à l'aliénation de cette emprise, en subordonnant cette cession à la réalisation de logements collectifs dont 30% au minimum de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU.
- 3) Approuve le cahier des charges de ce concours,
- 4) Désigne Monsieur le Député-Maire en tant que Président de la commission spéciale qui se réunira en vue d'entendre les candidats et de formuler des observations sur leurs projets,
- 5) Désigne les neuf autres membres titulaires et les neuf membres suppléants de ladite commission, à savoir :

Délégués titulaires

M. Michel GILLOT
M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Jacques MARTINEAU
M. François MILLIAT
M. Christian QUEGUINEUR
M. Alain FIEVEZ
Mme Véronique GUIRAUD
Mme Joëlle RIETH
Mme Véronique RENODON

Délégués suppléants :

Mme Francine LEMARIÉ
M. Christian VRAIN
M. Olivier CORADAZZO
Mme Colette PRANAL
M. Bernard RICHER
Mme Marie-Hélène PUIFFE
Mme Claude ROBERT
Mme Valérie JABOT
Mme Christine BARBIER

- 6) Fixe le prix de cette cession selon les modalités suivantes : foncier cessible de 2 480m² environ avec un prix qui ne pourra être inférieur à 260 € HT/m² SP (surface plancher) pour l'accession. Et l'offre de prix émise par le candidat devra être de 118 € HT/m² SP pour la partie sociale, ce prix est obligatoire et non modifiable après avoir consulté le service France Domaine,



- 7) Charge Monsieur le Maire de faire procéder par ses services à la publicité et à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de cession de ladite emprise.

C – Quartier Central Parc (ilôt E) – Aliénation sous conditions du foncier d'une emprise de 7 091 m² environ : parcelles AO n° 433, 434, toutes pour partie – Lancement de la procédure de concours promoteur-architecte pour l'aménagement du foncier – Adoption du cahier des charges – Création, composition et désignation des membres de la commission spéciale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges qui sera transmis ultérieurement, l'emprise de 7 091 m² environ, constituée des parcelles AO n° 433, 434, toutes pour partie,
- 2) Motive cette décision dans les termes suivants : en raison de l'emprise et du programme retenu, la commune ne souhaite pas aménager elle-même le secteur concerné et se substituer à un opérateur ; il est donc envisagé de procéder à l'aliénation de cette emprise, en subordonnant cette cession à la réalisation de 12 maisons de ville, selon les conditions définies dans un cahier des charges dûment approuvé,
- 3) Approuve le cahier des charges de ce concours,
- 4) Désigne Monsieur le Député-Maire en tant que Président de la commission spéciale qui se réunira en vue d'entendre les candidats et de formuler des observations sur leurs projets,
- 5) Désigne les neuf autres membres titulaires et les neuf membres suppléants de ladite commission, à savoir :

Délégués titulaires

M. Michel GILLOT
M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Jacques MARTINEAU
M. François MILLIAT
M. Christian QUEGUINEUR
M. Alain FIEVEZ
Mme Véronique GUIRAUD
Mme Joëlle RIETH
Mme Véronique RENODON

Délégués suppléants :

Mme Francine LEMARIÉ
M. Christian VRAIN
M. Olivier CORADAZZO
Mme Colette PRANAL
M. Bernard RICHER
Mme Marie-Hélène PUIFFE
Mme Claude ROBERT
Mme Valérie JABOT
Mme Christine BARBIER

- 6) Fixe le prix de cette cession selon les modalités suivantes : foncier cessible de 7 091 m² environ avec un prix qui ne pourra être inférieur à 120 € HT/m² surface foncier pour l'accession ; après avoir consulté le service France Domaine,
- 7) Charge Monsieur le Maire de faire procéder par ses services à la publicité et à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de cession de ladite emprise.

D – Proposition d'une grille tarifaire pour les cessions de lots

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les grilles tarifaires de la première tranche de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie (voir en annexe).

❖ **Construction de la rue Maréchal de Lattre de Tassigny – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la voie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage approuvée par délibération du 24 avril 2015 pour la réalisation d'une nouvelle voie dans le prolongement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer ledit avenant et à procéder à toutes les mesures d'exécution de celui-ci.

❖ **Résidence sociale Konan – 51-63 rue de la Gaudinière**

A – Retrait de la délibération n° 2015-07-405 et échange de fonciers entre la ville et la société Nouveau Logis Centre Limousin (NLCL)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retirer la délibération n° 2015-07-405,
- 2) Accepte d'échanger les emprises de 1 m² et de 130 m² (sous réserve du document d'arpentage) respectivement issues des parcelles cadastrées BK n° 481 (3 m²) et BK n° 394 (5.656 m²) appartenant à la ville, contre le volume n° 19 (37 m² arpenté), appartenant à la NLCL, représentée par son Directeur de l'agence de Tours, les fonciers sont situés 43-51 rue de la Gaudinière,
- 3) Dit que cet échange se fait sans soulte,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer le compromis de vente et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la régularisation de cet acte puis à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 7) Précise que les frais liés à cet échange seront partagés entre les parties proportionnellement à la superficie reçue et que les crédits correspondant à ces frais sont inscrits au budget communal, chapitre 21 – article 2118.



B – Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire modificatif au profit des sociétés SNI Grand Ouest et NLCL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la SA Nouveau Logis Centre Limousin (NLCL) agence de Tours et la société Nationale Immobilière Grand Ouest (SNI) domiciliée à Rennes à déposer la demande de permis de construire modificatif relative à l'opération ci-dessus énoncée qui implique l'utilisation des emprises de 1 m² et de 130 m², respectivement issues des parcelles cadastrées BK n° 481 (3 m²) et BK n° 394, situées 51 rue de la Gaudinière.

❖ Révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) Val de Tours – Val de Luynes – Seconde phase de concertation sur le plan réglementaire – Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au dossier d'avant-projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) révisé du Val de Tours – Val de Luynes.

❖ Acquisitions foncières - Périmètre d'étude n° 19 – 164 boulevard Charles de Gaulle – Acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 150 appartenant au ministère de la Défense

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, en complément (délibération du 16-9-2013) des deux emprises d'environ 24 et 212 m² (sous réserve du document d'arpentage) issues de la parcelle cadastrée section AP n° 343, la parcelle AP n° 150 (15 m²), sise 164 boulevard Charles de Gaulle auprès du Ministère de la Défense représenté par le Commandant de la base de Défense en vertu de l'arrêté du 27 décembre 2012 portant délégation des pouvoirs du Ministre de la Défense en matière domaniale,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
- 3) Dit que l'acte authentique prendra la forme d'une cession par acte administratif,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



❖ **Acquisitions et cessions foncières – Bilan comptable des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune en 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan comptable des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2015,
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif 2014 de la commune.

❖ **Programme d'entretien de voirie 2016-2017 – Marché à procédure adaptée – niveau 2 – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres et choix de l'attributaire – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Attribue le marché à l'entreprise COLAS de Mettray, pour un montant minimum annuel de travaux de 300 000 € HT et un montant maximum annuel de 900 000 € HT.
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du jeudi 18 et du mardi 23 février 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

Philippe BRIAND.